

> Circulaire du CPDP

n° 11164
Jeudi 20 octobre 2016

ORGANISMES DE CONTRÔLE, DE SURVEILLANCE ET DE FORMATION

- > Figurent ci-après cinq listes répertoriant différents organismes de contrôle, de surveillance et de formation. Il s'agit :
 - des organismes de contrôle de l'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes,
 - des organismes effectuant le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration,
 - des associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air,
 - des organismes de formation des conducteurs de véhicules effectuant le transport de marchandises dangereuses,
 - et des organismes agréés pour contrôler les citernes.
- > Ces listes peuvent également être consultées sur le site du CPDP : www.cpdp.org
- > La présente circulaire remplace la circulaire CPDP n° 10849 du 21 juillet 2014.



Organismes de contrôle **de l'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes**..... 4



Organismes de contrôle **périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration**..... 8



Associations agréées de surveillance **de la qualité de l'air** 12



Organismes de formation **des conducteurs de véhicules effectuant le transport des marchandises dangereuses** 16



Organismes agréés pour le contrôle **des citernes** 18